



## **1. Objet et Domaine d'application :**

Cette procédure définit les principes de transport des échantillons, leur manipulation ainsi que leur conservation. Elle s'applique à tous les échantillons traités par le laboratoire.

## **2. Documents de référence et Documents associés :**

PR – GE – 012 « Réception des échantillons ».  
MO – GE – 019 « Aliquotage des échantillons biologiques ».  
MO – GE – 018 « Centrifugation des échantillons biologiques ».  
MO – GE – 020 « Conservation des échantillons biologiques ».  
MO – GE – 021 « Gestion de la sérothèque ».  
PR – HY – 001 « Gestion des locaux et sécurité du personnel »  
MO – EN – 029 « Ramassage du matin des examens par service »  
MO – BA – 117 « Conservation des souches »  
PR – HY – 002 « Elimination des déchets »  
PR – GE – 036 « Procédure Sous traitance »  
Manuel de prélèvement

## **3. Responsabilités :**

La définition des exigences relatives aux modalités de transport des échantillons est sous la responsabilité du biologiste.

Le transport des échantillons est sous la responsabilité du service d'affectation des personnes assurant ce transport.

La manipulation et la conservation des échantillons selon les règles définies par le biologiste sont sous la responsabilité des techniciens.



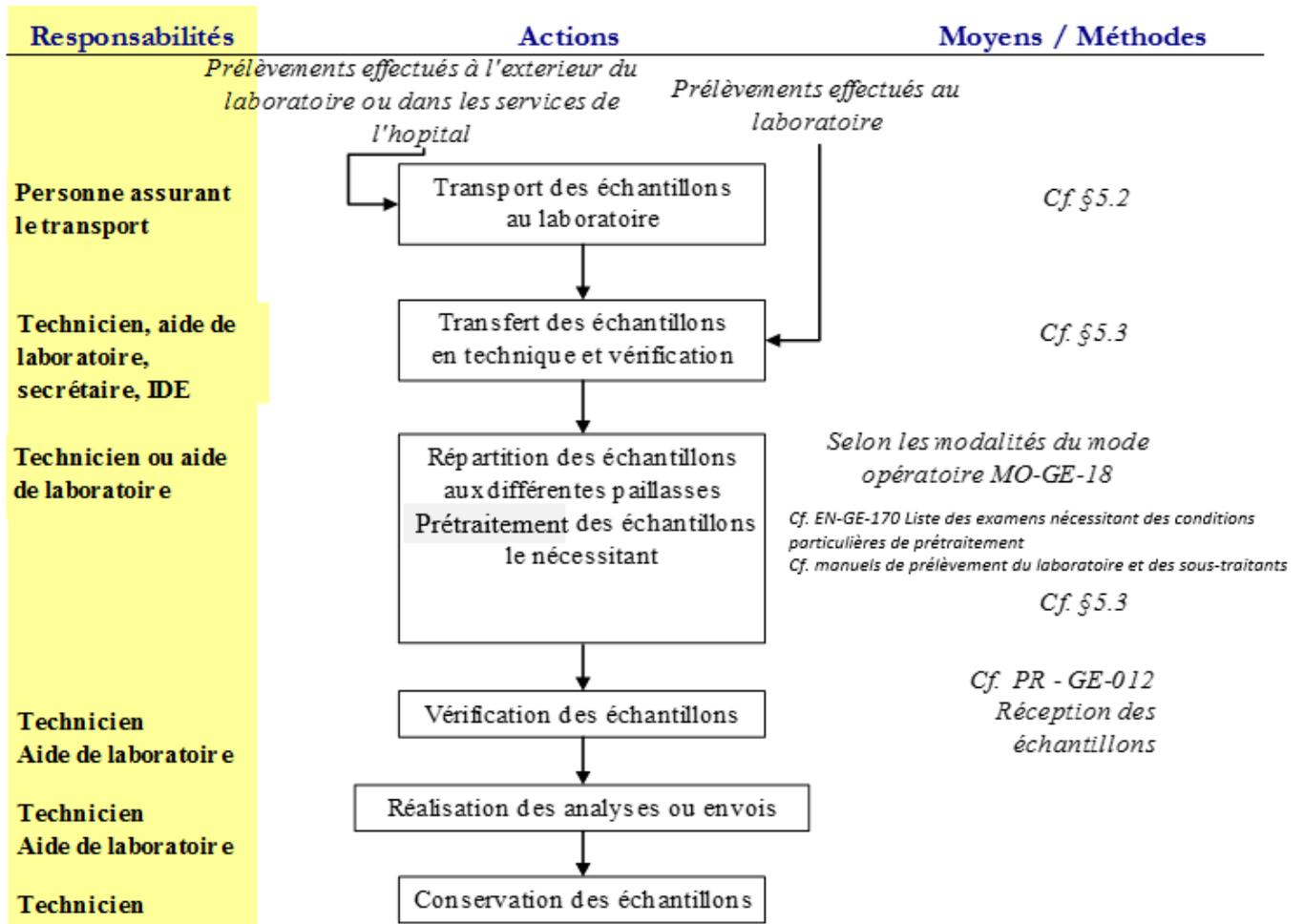
#### 4. Déroulement de l'activité :

Les échantillons biologiques provenant du laboratoire ou de l'extérieur sont acheminés jusqu'à l'accueil du laboratoire en respectant les règles de sécurité afin de ne pas les détériorer. (Cf 5.2 Transport des échantillons biologiques)

Les échantillons biologiques provenant des différents services de l'hôpital sont acheminés jusqu'à la paillese centrale du laboratoire en respectant les règles de sécurité afin de ne pas les détériorer (Cf 5.2 Transport des échantillons biologiques)

En fonction des analyses demandées, les techniciens trient et manipulent les échantillons. Les échantillons en pré et post-analytique sont conservés au laboratoire pendant une durée définie et dans des conditions respectant l'intégrité de l'échantillon (MO-GE-020 « Conservation des échantillons biologiques » et Guide du prélèvement).

##### 4.1 Déroulement





#### **4.2 Transport des échantillons biologiques**

- Echantillons prélevés à l'extérieur du laboratoire ou dans les services de l'hôpital :

Ces prélèvements sont acheminés par les personnes assurant le transport (coursier, IDE, aide de laboratoire, ambulancier, vaguemestre...). En cas d'urgence, les échantillons sont acheminés sans délai au laboratoire. Si l'échantillon nécessite un pré-traitement particulier (congélation immédiate, centrifugation rapide, etc.), celui-ci doit être réalisé au laboratoire.

Les échantillons sont transportés en conformité avec la réglementation de l'ADR, dans un sachet étanche scellé afin d'éviter tout risque de contamination biologique en cas de rupture du conditionnement primaire. Sur l'emballage extérieur est apposé le logo UN 3373 « Matières biologiques catégorie B ».

Les prélèvements sont rapidement acheminés ou stockés avant acheminement en respectant les conditions de conservation des échantillons (température de transport, délai, abri de la lumière, etc....).

Un ramassage des examens par service est réalisé tous les matins du lundi au vendredi par les aides de laboratoire (Cf MO-EN-029 « Ramassage du matin des examens par service »). Les prélèvements sont transportés de manière à respecter la confidentialité du patient au sein de boîtes de transport opaques et fermés. Les lieux de dépôt des prélèvements avant enlèvement sont sécurisés (respect de la confidentialité du patient, limitation du risque biologique).

Les patients externes au laboratoire peuvent être amenés à emmener des échantillons qu'ils auront prélevés à domicile (ECBU, coproculture...). Le laboratoire fournit le contenant ainsi qu'une pochette pour emballer le prélèvement.

- Echantillons prélevés au laboratoire :

Le transport des échantillons est assuré par les préleveurs, le plus rapidement possible.

Les échantillons sont acheminés dans un sachet plastique double poche. Ils sont déposés à l'accueil du laboratoire.

#### **5.3 4.3 Manipulation des échantillons biologiques**

La manipulation des échantillons biologiques respecte les règles décrites dans la procédure d'hygiène et de sécurité.

##### **Tri des échantillons :**

Le technicien ou l'aide de laboratoire, responsable de l'étiquetage des tubes, répartit dans les secteurs les échantillons en fonction des manipulations à faire.

##### **Prétraitement des échantillons**

Certains examens nécessitent des conditions particulières de prétraitement avec une prise en charge rapide (ex : centrifugation <1h, centrifugation réfrigérée, congélation <1h ...). Ces examens sont définis au sein de l'EN-GE-170 Liste des examens nécessitant des conditions particulières de prétraitement. Il s'agit des examens le plus souvent reçus par le laboratoire. Il reste donc indispensable de se référer au manuel de prélèvement du laboratoire ou aux manuels de prélèvements des sous-traitants pour tous les examens prescrits.

La traçabilité du prétraitement est assurée sur Hexalis ou sur la fiche individuelle de suivi ou sur un enregistrement selon les modalités définies dans l'EN-GE-170.

##### **Centrifugation des échantillons biologiques :**



Les principes de centrifugation des échantillons sont décrits dans le mode opératoire MO – GE – 018 « Centrifugation des échantillons biologiques ».

#### **Aliquotage des échantillons biologiques :**

Lorsqu'il est nécessaire de préparer un aliquote, le technicien prépare un ou plusieurs tubes secondaires en respectant l'identification. Les principes d'aliquotage des échantillons sont décrits dans le mode opératoire MO – GE – 019 « Aliquotage des échantillons biologiques ».

#### **Examens réalisés dans un autre laboratoire :**

Lorsque les examens doivent être envoyés, la préparation et l'enregistrement de la demande sont réalisés par les aides de laboratoire suivant les procédures PR – GE – 018 « Transmission d'échantillons » et PR – GE – 036 « Procédure de sous-traitance » ou par le technicien en période de permanence des soins s'il s'agit d'un examen nécessitant des conditions particulières de pré-traitement avec prise en charge rapide (cf EN-GE-170).

Cas particuliers pour les souches de bactériologie à envoyer. La préparation est réalisée par le technicien en poste.

Le transport des examens sous-traités suit les règles générales de transport des échantillons biologiques.

### **4.4 Conservation des échantillons biologiques et conservation des souches**

#### **Conservation pré et post-analytique :**

Les échantillons sont conservés selon les modalités décrites dans le mode opératoire MO – GE - 020 « Conservation des échantillons biologiques ».

#### **Sérothèque et conservation des souches:**

Certains paramètres nécessitent la réalisation d'une sérothèque : infections bactériennes, virales, parasitaires, marqueurs tumoraux hormonaux.

Les principes de sérothèque sont décrits le mode opératoire MO – GE – 021 « Gestion de la sérothèque ». La conservation des souches dans le MO – BA – 117 « Conservation des souches »

#### **L'évaluation des prestations de transport**

Les dysfonctionnements relatifs au transport sont enregistrés dans le cadre des non-conformités pré-analytiques. De plus, une évaluation annuelle du service support transports est réalisée a minima une fois par an lors de l'évaluation des fournisseurs critiques.